

**INFORMATION AUX PARENTS DES ENFANTS DE BOURG D'OISANS**  
**SCOLARISES DANS LES ECOLES : ELEMENTAIRE DU MARRONNIER, ET ECOLE MATERNELLE**  
**DE LA FARE.**

La SATA propose un tarif préférentiel de 371.50€ sur le forfait de ski saisonnier pour les enfants de Bourg d'Oisans scolarisés au Bourg d'Oisans dont les parents sont habitants permanents du Bourg d'Oisans, sous condition d'une adhésion **obligatoire au Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans**. **Type forfait : Accès Alpe d'Huez grand domaine ski, validité 6 décembre 2025 au 19 avril 2026.**  
**Ces forfaits ne permettant pas d'accès aux 2 Alpes ni sur la Grande Galaxie.**

Le Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans propose 2 types d'adhésion sans activité club (Pour ces activités, contactez le club)

- L'adhésion club + licence à la fédération Française de Ski par la Carte Neige qui vous garantit plusieurs niveaux d'assurance détaillés sur le site : <https://ffs.fr/garanties-dassurance/> au prix de **76€** (option médium) à payer directement en ligne sur le site FFS espace licenciés. Cette adhésion est facultative.
- L'adhésion club sans participation aux activités Ski-Alpin et sans assurance, au prix **obligatoire** de **5€** à régler par chèque à l'ordre de SCABO (Nom et Prénom de l'enfant au dos), en même temps que le règlement du forfait

**La commune du Bourg d'Oisans propose de participer à hauteur de 269€ sur le forfait (hors caution).**

**Il resterait à la charge des familles 102.50 € en retournant l'ancien forfait.**

Si vous ne possédez pas l'ancien forfait, il faut ajouter **une caution de 2€,** les forfaits étant sous forme de cartes magnétiques **soit 104.50 €**

Si cette proposition retient votre attention, merci de compléter et retourner **en Mairie du Bourg d'Oisans,** avant le **21/11/2025,** le coupon ci-dessous accompagné :

- **D'une photo d'identité** récente.
- **Une attestation de domicile** permanent des parents (impôts, facture électricité, eau, téléphonie, assurances)
- 1 chèque **à l'ordre de SATA GROUP** pour le règlement du forfait
- 1 chèque de **5€** à l'ordre du SCABO si refus de la carte neige
- L'ancien forfait

Merci de bien vouloir mettre tous vos documents dans une enveloppe et d'y annoter le nom, prénom et classe de l'enfant.

**Toute demande non remise avant le 21/11/2025 sera refusée.**

**COUPON-REPONSE**

(A retourner en Mairie avant le 21/11/2025)

Je soussigné(e) Mme, Mr .....

Domicilié (e) .....38520 Bourg d'Oisans

N° de téléphone : ...../...../..... /...../...../

**Mail :**.....

Sollicite un forfait de ski saisonnier 2025/2026 – Domaine skiable de la SATA pour l'enfant :

NOM & Prénom de l'enfant.....

Adresse .....

Date de naissance...../...../..... Age.....ans Classe..... Ancien forfait(\*) oui non

Forfait : 102.50€ avec l'ancien forfait(\*) ou 102.50€ + 2€ (caution forfait) = 104.50€ sans ancien forfait(\*)

**Adhésion club obligatoire : 5€(\*)** ou Copie de la licence en cours (\*)

(\*) Rayer la mention inutile. (N'oubliez pas de joindre tous les documents demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Signature

Collez votre  
photo ici

De moins de 3  
mois

## INFORMATION AUX PARENTS DES ENFANTS DU BOURG D'OISANS SCOLARISES AU COLLEGE DES 6 VALLEES

La SATA propose un tarif préférentiel de 371.50€ sur le forfait de ski saisonnier pour les enfants de Bourg d'Oisans scolarisés au Bourg d'Oisans dont les parents sont habitants permanents du Bourg d'Oisans, sous condition d'une adhésion **obligatoire au Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans**. **Type forfait : Accès Alpe d'Huez grand domaine ski, validité 6 décembre 2025 au 19 avril 2026.** Ces forfaits ne permettant pas d'accès aux 2 Alpes ni sur la Grande Galaxie.

Le Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans propose 2 types d'adhésion sans activité club (Pour ces activités, contactez le club)

- L'adhésion club + licence à la fédération Française de Ski par la Carte Neige qui vous garantit plusieurs niveaux d'assurance détaillés sur le site : <https://ffs.fr/garanties-dassurance/> au prix de **76€** (option médium) à payer directement en ligne sur le site FFS espace licenciés. Cette adhésion est facultative.
- L'adhésion club sans participation aux activités Ski-Alpin et sans assurances, au prix **obligatoire** de **5€** à régler par chèque à l'ordre de SCABO (Nom et Prénom de l'enfant au dos), en même temps que le règlement du forfait

**La commune du Bourg d'Oisans propose de participer à hauteur de 114 € sur le forfait (hors caution).**

**Il resterait à la charge des familles 257.50 € en retournant l'ancien forfait.**

Si vous ne possédez pas l'ancien forfait, il faut ajouter **une caution de 2€**, les forfaits étant sous forme de cartes magnétiques soit 259.50€

Si cette proposition retient votre attention, merci de compléter et retourner **en Mairie du Bourg d'Oisans**, avant le **21/11/2025**, le coupon ci-dessous accompagné :

- **D'une photo d'identité** récente.
- **Une attestation de domicile** permanent des parents (impôts, facture électricité, eau, téléphonie, assurances)
- 1 chèque **à l'ordre de SATA GROUP** pour le règlement du forfait
- 1 chèque de **5€** à l'ordre du SCABO si refus de la carte neige
- L'ancien forfait

Merci de bien vouloir mettre tous vos documents dans une enveloppe et d'y annoter le nom, prénom et classe de l'enfant.

**Toute demande non remise avant le 21/11/2025 sera refusée.**

### COUPON-REPONSE (À retourner en Mairie le 21/11/2025)

Je soussigné(e) Mme, Mr .....

Domicilié (e) .....38520 Bourg d'Oisans

N° de téléphone : ...../...../...../...../...../

**Mail :** .....

Sollicite un forfait de ski saisonnier 2025/2026 – Domaine skiable de la SATA pour l'enfant :

NOM & Prénom .....

Adresse .....

Date de naissance :...../...../..... Age.....ans Classe..... Ancien forfait(\*) oui non

Forfait : 257.50€ avec l'ancien forfait(\*) ou 257.50€+ 2€ =259.50€ sans ancien forfait(\*)

**Adhésion club obligatoire : 5€(\*)** ou Copie de la licence en cours (\*)

(\*) Rayer la mention inutile. N'oubliez pas de joindre tous les documents demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Signature

Collez votre  
Photo ici

De moins de 3  
mois

**INFORMATION AUX PARENTS DES ENFANTS DE BESSE, CLAVANT-EN-HAUT-OISANS,  
LIVET-ET-GAVET, MIZOËN, ORNON, OULLES, VILLARD-NOTRE-DAME, VILLARD-  
REYMOND**

**SCOLARISES DANS LES ECOLES : ELEMENTAIRE DU MARRONNIER, ECOLE MATERNELLE  
DE LA FARE ET AU COLLEGE DES 6 VALLEES.**

La SATA propose un tarif préférentiel de 371.50€ sur le forfait de ski saisonnier pour les enfants des communes de Besse, Clavant-en-Haut-Oisans, Livet-et-Gavet, Mizoën, Ornon, Oulles, Villard-Notre-Dame, Villard-Reymond scolarisés au Bourg d'Oisans, sous condition d'une adhésion **obligatoire au Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans**. **Type forfait : Accès Alpe d'Huez grand domaine ski, validité 6 décembre 2025 au 19 avril 2026.** Ces forfaits ne permettant pas d'accès aux 2 Alpes ni sur la Grande Galaxie.

Le Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans propose 2 types d'adhésion sans activité club (Pour ces activités, contactez le club)

- L'adhésion club + licence à la fédération Française de Ski par la Carte Neige qui vous garantit plusieurs niveaux d'assurance détaillés sur le site : <https://ffs.fr/garanties-dassurance/> au prix de **76€** (option médium) à payer directement en ligne sur le site FFS espace licenciés. Cette adhésion est facultative.
- L'adhésion club sans participation aux activités Ski-Alpin et sans assurances, au prix **obligatoire** de **5€** à régler par chèque à l'ordre de SCABO (Nom et Prénom de l'enfant au dos), en même temps que le règlement du forfait

Le prix du forfait est de **371.50 €** (+2€ sans l'ancien forfait = **373.50 €**)

Si cette proposition retient votre attention, merci de compléter et retourner **en Mairie du Bourg d'Oisans**, avant le **21/11/2025**, le coupon ci-dessous accompagné :

- **D'une photo d'identité** récente.
- **Une attestation de domicile** permanent des parents (impôts, facture électricité, eau, téléphonie, assurances)
- 1 chèque **à l'ordre de SATA GROUP** pour le règlement du forfait
- 1 chèque de **5€** à l'ordre du SCABO si refus de la carte neige
- L'ancien forfait

Merci de bien vouloir mettre tous vos documents dans une enveloppe et d'y annoter le nom, prénom et classe de l'enfant.

**Toute demande non remise avant le 21/11/2025 sera refusée.**

**COUPON-REPONSE**  
(A retourner en Mairie le 21/11/2025)

Je soussigné(e) Mme, Mr .....

Domicilié (e) .....

N° de téléphone : ...../...../...../...../...../

Mail : .....

Sollicite un forfait de ski saisonnier 2025/2026 - Domaine skiable de la SATA pour l'enfant :

NOM & Prénom .....

Adresse .....

Date de naissance : ...../...../..... Age.....ans Classe..... Ancien forfait(\*) oui non

Forfait : 371.50€ avec l'ancien forfait(\*) ou 371.50€ + 2€ = 373.50€ sans ancien forfait(\*)

**Adhésion club obligatoire : 5€(\*)** ou Copie de la licence en cours (\*)

(\*) Rayer la mention inutile. N'oubliez pas de joindre tous les documents demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Signature

Collez votre  
photo ici

De moins de 3  
mois

**INFORMATION AUX PARENTS DES ENFANTS DE BOURG D'OISANS**  
**SCOLARISES HORS COMMUNE (ECOLE, COLLEGE, LYCEE ET ETUDIANT)**

La SATA propose un tarif préférentiel de 371.50€ sur le forfait de ski saisonnier pour les lycéens et étudiants de Bourg d'Oisans dont les parents sont habitants permanents du Bourg d'Oisans, sous condition d'une adhésion **obligatoire au Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans**. **Type forfait : Accès Alpe d'Huez grand domaine ski, validité 6 décembre 2025 au 19 avril 2026. Ces forfaits ne permettant pas d'accès aux 2 Alpes ni sur la Grande Galaxie.**

Le Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans propose 2 types d'adhésion sans activité club (Pour ces activités, contactez le club)

- L'adhésion club + licence à la fédération Française de Ski par la Carte Neige qui vous garantit plusieurs niveaux d'assurance détaillés sur le site : <https://ffs.fr/garanties-dassurance/> au prix de **76€** (option médium) à payer directement en ligne sur le site FFS espace licenciés. Cette adhésion est facultative.
- L'adhésion club sans participation aux activités Ski-Alpin et sans assurances, au prix **obligatoire** de **5€** à régler par chèque à l'ordre de SCABO (Nom et Prénom de l'enfant au dos), en même temps que le règlement du forfait

Le prix du forfait est de **371.50 €** (+2€ sans l'ancien forfait = **373.50 €**)

Si cette proposition retient votre attention, merci de compléter et retourner **en Mairie du Bourg d'Oisans**, avant le **21/11/2025**, le coupon ci-dessous accompagné :

- **D'une photo d'identité** récente.
- **Une attestation de domicile** permanent des parents (impôts, facture électricité, eau, téléphonie, assurances)
- 1 chèque **à l'ordre de SATA GROUP** pour le règlement du forfait
- 1 chèque de **5€** à l'ordre du SCABO si refus de la carte neige
- L'ancien forfait

Merci de bien vouloir mettre tous vos documents dans une enveloppe et d'y annoter le nom, prénom et classe de l'enfant.

**Toute demande non remise avant le 21/11/2025 sera refusée.**

**COUPON-REPONSE**  
(À retourner en Mairie avant le 21/11/2025)

Je soussigné(e) Mme, Mr .....

Domicilié (e) .....38520 Bourg d'Oisans

N° de téléphone : ...../...../...../...../...../

**Mail :** .....

Sollicite un forfait de ski saisonnier 2025/2026 – Domaine skiable de la SATA pour l'enfant :

NOM & Prénom .....

Adresse .....

Date de naissance : ...../...../..... Age.....ans Classe..... Ancien forfait(\*) oui non

Forfait : 371.50€ avec l'ancien forfait(\*) ou 371.50€+ 2€ =373.50€ sans ancien forfait(\*)

**Adhésion club obligatoire : 5€(\*)** ou Copie de la licence en cours (\*)

(\*) Rayer la mention inutile. (N'oubliez pas de joindre tous les documents demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Signature

Collez votre  
Photo ici

De moins de 3  
mois